

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE

Séance du mercredi 14 juin 2017

Le mercredi 14 juin 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 7 juin 2017 par Mme Sophie TUBIANA, Vice-présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Ile-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaugéois-Vallée,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire.



Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil, à Sophie TUBIANA,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Laurent GERAULT,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire, à Valérie BOUCHAUD,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Christèle CARDET,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou, à Jacky GELINEAU,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à François BRUYANT.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes Val de Loire,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 15

Convention de partenariat avec le Département d'Indre-et-Loire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ;

Vu la charte 2008-2020 en vigueur ;



Vu la délibération du Bureau en date du 20 mars 2009 relative à la conclusion de la convention partenariale triennale avec le Département de l'Indre et Loire ;

Vu la délibération du Bureau en date du 19 octobre 2012 relative à la conclusion d'une nouvelle convention partenariale triennale avec le Département de l'Indre et Loire ;

Vu la convention partenariale triennale conclue avec le Département de l'Indre et Loire en date du 26 avril 2013 ;

Vu le projet de convention de partenariat annexé à la présente ;

Considérant que suite aux élections cantonales de 2015 et après rencontre en 2016 avec les vice-présidents principalement concernés par les missions du Parc, il a été proposé de matérialiser à nouveau sur une période courant jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Considérant que les thématiques envisagées par le projet de convention sont les suivantes :

- ✓ la préservation de la biodiversité et la valorisation des espaces ruraux ;
- ✓ l'éco-rénovation énergétique du bâti et éco-matériaux et matériaux recyclés ;
- ✓ le développement des circuits alimentaires de proximité ;
- ✓ l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- ✓ le tourisme de nature et de culture en lien avec la mise en œuvre des objectifs de la Charte européenne du tourisme durable,

Considérant que ces thématiques sont intrinsèquement liées aux actions et objectifs de la Charte du Parc,

Les membres du Bureau décident :

- décident de conclure la convention de partenariat dont le projet est ci-annexé ;
- décident d'autoriser le Président à signer ladite convention et de prendre toutes les mesures nécessaires à son application ;
- disent que les crédits sont prévus au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Pour le Président empêché,

La Vice-présidente déléguée
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

28 JUL. 2017



Projet



CONVENTION DE PARTENARIAT

2017 - 2019

ENTRE

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire représenté par son Président, Monsieur Jean-Gérard PAUMIER,

Ci-après désigné par le terme « le Conseil départemental »

ET

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine représenté par son Président, Monsieur Benoît BARANGER,

Ci-après désigné par le terme « le PNR »,



PREAMBULE

Le Conseil départemental

Depuis la première loi de décentralisation en 1982, les compétences obligatoires du Conseil départemental n'ont cessé de se multiplier. Complétées par un bouquet d'actions volontaires dans des champs de compétence optionnels, le Conseil départemental offre aujourd'hui un ensemble cohérent de services à la population, avec un fort ancrage territorial :

- action sociale, en faveur de l'enfance et de la famille, des personnes âgées, des personnes handicapées, et des personnes en difficulté ;
- action éducative à travers la gestion des collèges publics ;
- transports collectifs (scolaires et grand public) ;
- aménagement et entretien du réseau routier départemental ;
- promotion touristique ;
- politique culturelle et sportive ;
- protection de l'environnement, notamment de la biodiversité et des rivières à travers la politique des espaces naturels sensibles et la mise en place de contrats territoriaux de rivière ;
- logement social ;
- ...

Avec de nombreux schémas sectoriels, approuvés ou en cours d'étude, un projet territorial de développement durable et un plan climat énergie territorial en cours d'élaboration, le Conseil départemental affiche sa volonté d'inscrire le développement durable au cœur de chacune de ses politiques.

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Créé par décret du 30 mai 1996 et renouvelé pour 12 ans par décret du 22 mai 2008, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine couvre 270 858 ha pour une population en 2017 de plus de 202 000 habitants répartis sur 117 communes, dont 46 en en Maine et Loire et 71 en Indre et Loire.

Avec sa nouvelle charte 2008-2020, le Parc naturel régional et ses membres (Régions, Départements, communes et EPCI) disposent d'un document d'orientation répondant à des enjeux identifiés, tels la :

- valorisation des patrimoines naturels, paysager et culturel,
- préservation des ressources naturelles,
- lutte contre les pollutions dont les émissions de gaz à effet de serre,
- maîtrise de l'urbanisme,
- promotion et mise en place d'un écodéveloppement sur le territoire,
- éducation des enfants et des jeunes,

Le PNR intervient auprès des collectivités pour porter, relayer et accompagner les projets en lien avec les enjeux précités.

Conforté par les dispositions législatives et réglementaires, le PNR veut mettre l'accent sur ses missions de prospective, d'innovation et d'expérimentation au service des collectivités membres.

À cet égard, le PNR pourra servir de zone pilote pour des initiatives prises par le Conseil départemental dans les domaines de l'environnement, du tourisme, de l'habitat et de la maîtrise de l'énergie, de l'éducation des différents publics et des scolaires en particulier et plus généralement des actions contribuant au développement durable. Ces initiatives pourront, après évaluation, être transférées à d'autres territoires.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de son adhésion au syndicat mixte de gestion du PNR et de sa participation financière à ce titre, le Conseil départemental a souhaité formaliser les principaux axes du partenariat conduit avec le PNR sous forme de la présente convention.

Cette convention a pour objet :

- la consolidation des liens partenariaux entre le PNR et le Conseil départemental ;
- l'identification des thématiques prioritaires de collaboration envisagées entre les deux collectivités, sur l'aire géographique du PNR en Indre-et-Loire ;
- l'identification de projets et actions à conduire conjointement au cours de la durée de la convention ;
- la définition des modalités de mise en œuvre des actions.

Au-delà de cet engagement global, le Conseil départemental et le PNR pourront porter des politiques plus ciblées pouvant se traduire par des conventions spécifiques assorties, le cas échéant, de financements propres.

ARTICLE 2 : IDENTIFICATION DES THEMATIQUES PRIORITAIRES PARTAGEES

Les thématiques sont identifiées au vu des champs communs de la charte du PNR 2008-2020 et des domaines d'intervention du Conseil départemental dans cette partie ouest du département.

Cela concerne :

- la préservation de la biodiversité (au travers de la politique Espaces Naturels Sensibles en particulier) et la valorisation des paysages ruraux.
- en lien et complémentarité avec les structures satellites du Département, promotion de l'éco-rénovation énergétique du bâti, et tout particulièrement celui en tuffeau, en intégrant les éco-matériaux et matériaux recyclés,
- le développement des circuits alimentaires de proximité notamment pour les restaurants scolaires et tout particulièrement ceux des collèges,
- l'éducation à l'environnement et au développement durable,
- le tourisme de nature et de culture dans le cadre de la labellisation du PNR au titre de la Charte Européenne de Tourisme Durable.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Le Conseil départemental et le PNR s'engagent à coopérer, à mutualiser leurs moyens et à consolider les expertises pour mener à bien les politiques suivantes :

3.1 - Préservation de la biodiversité au travers de la politique des espaces naturels sensibles (ENS)

- Le Conseil départemental a élaboré un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles qui formalise pour 10 ans sa stratégie d'actions en faveur de la préservation et la valorisation des milieux naturels et de la biodiversité.

Ce schéma s'appuie sur 30 années de politique ENS et sur les compétences des partenaires du Conseil départemental, dont le PNR, membre du comité de pilotage.

Le PNR et le Conseil départemental mobiliseront leurs ingénierie et moyens financiers pour connaître, restaurer, aménager et ouvrir si possible au public à des fins pédagogiques ou de découverte, certains milieux particulièrement sensibles, disposant d'un réel potentiel écologique.

→ Connaissance

Dans la continuité des actions engagées en faveur des chiroptères, le Conseil départemental soutiendra ou sera à l'initiative d'études naturalistes sur le territoire du PNR.

De plus, Le PNR et le Conseil départemental poursuivront leur contribution à l'enrichissement de la base de données naturalistes STERNE pour pouvoir disposer de données naturalistes géo localisées complémentaires.

→ Études et gestion de sites

Le PNR ayant identifié des sites remarquables pour leur biodiversité dans le cadre du renouvellement de sa charte en 2008, le Conseil départemental apportera une attention particulière à ces espaces.

Le Conseil départemental confirme son soutien à la mise en œuvre du plan de gestion du marais de Taligny à la Roche-Clermault.

→ Bocage du Véron et Bois Chétif

Au regard des forts enjeux écologiques, agricoles, paysagers et hydrauliques de la confluence Vienne / Loire, et dans la continuité des actions initiées (animation Natura 2000 et étude entomologique entre autres) le Conseil départemental et le PNR continueront à s'investir pour sa sauvegarde. La mobilisation des acteurs locaux autour d'un projet durable est une priorité.

Le Parc engage en 2017 une étude sur la valorisation économique du bois bocager des confluences Loire-Indre et Loire-Vienne intégrant certes le Véron mais aussi le bois Chétif, propriété du Département. Les services du Conseil départemental seront fortement associés à cette réflexion. Le PNR s'engage à soutenir le Conseil départemental dans le cadre de sa politique de gestion et de protection du bois Chétif.

- Le Conseil départemental mène une politique de plantation de haies et d'arbres isolés intitulée « l'Arbre dans le Paysage Rural de Touraine » (APRT).

Au regard de son engagement en faveur des trames vertes et bleues, le PNR participera au comité de pilotage de cette opération. Le territoire du PNR pourra servir à l'expérimentation de nouvelles mesures en faveur des corridors écologiques via la politique APRT.

Dans le cadre de son Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat avec l'Ademe, le Parc s'est engagé à favoriser le développement de l'agroforesterie, le Département d'Indre-et-Loire étant par ailleurs l'un des seuls propriétaires du territoire du PNR à disposer d'une parcelle gérée en agroforesterie.

En raison de l'intérêt économique, paysager et patrimonial, le Conseil départemental et le PNR s'engagent à soutenir ces politiques de plantations d'arbres.

3.2 – Eco-rénovation énergétique du bâti – Eco-matériaux et matériaux recyclés

Dans le cadre de son COTEC, et en prolongement de ses actions en faveur de la préservation du bâti en tuffeau, le PNR développe une politique d'éco-rénovation à destination des collectivités et des particuliers. Cette politique se décline par la sensibilisation des porteurs de projets, le conseil en éco-construction et l'assistance à la mise en œuvre pour favoriser la concrétisation des projets.

Le Parc intervient également dans la construction neuve avec pour objectif la réalisation de bâtiments ayant des consommations énergétiques inférieures aux préconisations réglementaires en vigueur et l'utilisation de matériaux bio-sourcés afin de réduire l'impact environnemental de la construction.

Le PNR développe en Saumurois l'opération « Isole Toit mais pas tout seul » consistant à l'accompagnement et à la formation par un professionnel des habitants souhaitant isoler leur logement ; le professionnel réalisant la partie isolation et étanchéité à l'air.

Le Conseil départemental favorisera le transfert de cette expérimentation en Indre-et-Loire.

3.3 - Développement des circuits alimentaires de proximité notamment pour les cantines scolaires

Début 2015, un groupe d'établissements, intéressés pour développer l'approvisionnement de leurs restaurants collectifs en produits locaux de qualité, s'est créé sur le Chinonais. Ce groupe animé par le PNR intègre également le Conseil départemental, la Chambre d'Agriculture et le GABBTO.

Trois collèges (Bourgueil, Avoine, Chinon) sont particulièrement impliqués dans la démarche et bénéficient de l'appui du Parc pour concrétiser leur volonté d'approvisionnement local de qualité. Des solutions pour plusieurs familles de produits ont déjà été mises en place (produits laitiers, fromage de chèvre, légumes, huile, farine, pâtes, ...).

Un important travail est actuellement mené sur l'approvisionnement en viande locale à partir de l'abattoir de Bourgueil. Sur ce thème, des expérimentations sont prévues dans lesquelles les collèges joueront un rôle primordial de stabilisation des commandes ce qui permettra de renforcer le partenariat entre le PNR et le Conseil départemental.

3.4 - L'éducation à l'environnement et au développement durable

Le PNR favorisera dans les établissements scolaires et en priorité dans les collèges la mise en place de projets sur l'écocitoyenneté, la biodiversité, l'énergie, les paysages ou les patrimoines.

Pour ce faire, le PNR, proposera :

- un accompagnement méthodologique aux équipes éducatives ;
- des interventions pédagogiques réalisées par des acteurs éducatifs locaux, en classe ou sur des sites patrimoniaux (notamment des Espaces Naturels Sensibles) ;
- et un appui financier.

Le Conseil Départemental favorisera la mise en place de tels projets dans les collèges situés sur le territoire du PNR en présentant l'offre d'accompagnement du PNR et en valorisant les projets réalisés dans ce cadre.

3.5 - Le développement d'un tourisme de nature et de culture dans une démarche de développement durable

Depuis fin 2014, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine bénéficie de l'agrément « Charte européenne du tourisme durable » (CETD), sur le volet 1.

Cette reconnaissance d'Europarc est le résultat d'un important travail collaboratif entre le Parc et ses partenaires.

Les services du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et l'Agence départementale du tourisme de Touraine ont contribué à la réflexion stratégique et à la rédaction du dossier de candidature. Afin de soutenir au mieux le projet, ils ont accompagné le Parc lors de sa rencontre avec l'expert mandaté par Europarc.

A cette occasion, le Conseil départemental et l'Agence départementale du tourisme se sont engagés à soutenir les 16 actions programmées dans le cadre de la CETD, qui s'organisent autour des objectifs suivants :

- participer au comité de suivi de la CETD et au forum permanent des acteurs du tourisme.
- recueillir et analyser les principales données de l'économie touristique à l'échelle du Parc.
- développer la marque « Valeurs Parc naturel régional » pour les sites de visites, les hébergements touristiques, les restaurants et les prestations de découverte de la nature et de la culture ; en complémentarité des démarches départementales, notamment : « Qualité Tourisme », « Accueil vélo » et « Tourisme et Handicaps » et promouvoir ces marques Parc et départementales auprès des acteurs touristiques et des touristes.

- promouvoir le capital nature du territoire du PNR dans les différents outils de communication, développer les prestations/équipements de découverte de la nature et participer à qualifier et structurer cette offre.
- innover dans la mise en tourisme des patrimoines par le développement des outils numériques et des démarches d'interprétation/médiation autour des paysages et du patrimoine culturel immatériel et expérimenter des destinations « accessibilité pour tous ».

ARTICLE 4 : MEDIATION-COMMUNICATION

Le Conseil départemental et le PNR s'engagent à communiquer sur les projets qui auront été menés en partenariat, au travers de leurs différents supports médias.

Chacune des parties promouvra auprès des porteurs de projets locaux les politiques mises en œuvre par l'autre partie :

- actions en faveur de la biodiversité,
- éducation à l'environnement et au développement durable,
- éco-tourisme,
- ...

ARTICLE 5 : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DE LA CONVENTION

Afin de conforter les relations partenariales entre le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et le PNR Loire-Anjou-Touraine et de favoriser les synergies et les dynamiques de projets, il est convenu de mettre en œuvre plusieurs dispositifs de suivi :

- une réunion entre les services concernés du Conseil départemental d'Indre-et-Loire et l'équipe du PNR sera organisée au moins une fois par an, pour faire le point sur l'état d'avancement des projets partagés et identifier de nouveaux projets partenariaux ;
- des réunions spécifiques et thématiques pourront être organisées autant que de besoin ;
- un référent technique sera désigné de part et d'autre pour assurer le suivi et l'animation de la convention ;
- une présentation des politiques engagées par le PNR et le Conseil départemental pourra faire l'objet de présentation dans les instances de concertation et/ou décisionnelles. (commissions ad hoc, bureau du PNR,...) ;

ARTICLE 6 : DUREE ET RESILIATION

La présente convention prend effet dès sa signature par les deux parties et prendra fin le 31 décembre 2019.

Elle pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 6 mois et après rencontre de mise au point entre les deux partenaires.

Fait en quatre exemplaires originaux, le

Le Président du Conseil départemental
d'Indre-et-Loire

Le Président du Syndicat mixte
du Parc naturel régional
Loire-Anjou-Touraine

Jean-Gérard PAUMIER

Benoît BARANGER

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINE**

Séance du mercredi 14 juin 2017

Le mercredi 14 juin 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 7 juin 2017 par Mme Sophie TUBIANA, Vice-présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaugeois-Vallée,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire.



Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Benoît BARANGER, Bourgueil, à Sophie TUBIANA,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Laurent GERAULT,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire, à Valérie BOUCHAUD,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Christèle CARDET,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou, à Jacky GELINEAU,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à François BRUYANT.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes Val de Loire,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 15

**Contrat de maîtrise d'œuvre de la construction d'un atelier réversible :
marché de prestations similaires**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

1.6. Actes relatifs à la maîtrise d'œuvre

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ;

Vu la charte 2008-2020 en vigueur ;

Vu le Budget primitif voté en date du 11 mars 2017 ;

Vu la procédure de mise en concurrence en date du 16 février 2016 ;

Vu l'arrêté de permis de construire délivré le 28 avril 2017 et affiché le 3 mai 2017 ;

Considérant que par marché notifié en date du 22 mars 2016, la maîtrise d'œuvre sur sa partie relative aux études a été confiée à la société Hamosphère architecture, sise 7 rue de la Pelleterie à Plessis Grammoire (49124) pour un montant total de 7 080 euros TTC ;

Considérant que les études menées à bien ont entraîné des modifications superficielles du projet :

Tableau indicatif de répartition des surfaces			
Niveau	Pièces / n°		Surface (m²)
Rez-de-chaussée	Atelier	1	10
	Vestiaires (option douche)	2	0
	Stockage matériel	3	10
	Local technique	4	7
	Préau	5	22
Etage	Bureaux	8	19

Considérant que le budget HT à l'issue de l'Avant-Projet Définitif (APD) est le suivant :

- ✓ 110 900€ de travaux ;
- ✓ 11 925€ de maîtrise d'œuvre ;
- ✓ 12 000€ de couts annexes (études, contrôle technique...).

Considérant que les missions de maîtrise d'œuvre ACT (assistance à la passation des contrats de travaux) et suivi de chantier, prévues par la procédure de mise en concurrence, étaient soumises à l'obtention du permis de construire ;

Considérant que la construction de l'atelier a fait l'objet d'un permis de construire délivré le 28 avril 2017 et affiché le 3 mai 2017 ;

Les membres du Bureau :

- Décident de conclure le marché de prestations similaires de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'atelier réversible avec la société Hamosphère Architecture, sise 7 rue de la Pelleterie, 49124 Le Plessis-Grammoire pour un montant de 5 625 euros HT ;
- Décident d'autoriser le Président à signer ledit marché avec la société susvisée ;
- Disent que les crédits sont prévus au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Pour le Président empêché,

La Vice-présidente déléguée
Sophie TUBIANA

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 14 juin 2017

Le mercredi 14 juin 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 7 juin 2017 par Mme Sophie TUBIANA, Vice-présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Ile-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaugéois-Vallée,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire.



Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Benoît BARANGER, Bourgueil, à Sophie TUBIANA,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Laurent GERAULT,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire, à Valérie BOUCHAUD,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Christèle CARDET,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou, à Jacky GELINEAU,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à François BRUYANT.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes Val de Loire,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : 9

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 15

COTEC agro foresterie : convention technique et financière 2017-2018

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ;

Vu la charte 2008-2020 en vigueur ;

Vu la délibération du Bureau en date du 20 avril 2016 relative à la conclusion de la convention cadre de partenariat établie entre le Parc et l'association Mission Bocage, l'entreprise Delion Selva SAS, et l'entreprise SARL Sylvaloir ;

Vu la convention cadre de partenariat établie entre le Parc et l'association Mission Bocage, l'entreprise Delion Selva SAS, et l'entreprise SARL Sylvaloir en date du 19 mai 2016 ;

Vu le projet de convention technique et financière 2017 annexé à la présente ;

Considérant qu'en 2016, l'action a permis :

- ✓ de mettre en place trois actions collectives de sensibilisation (journée technique à Saint Cyr en Bourg et journée à l'INRA de Nouzilly, rendez-vous Techniloire) rassemblant 120 personnes ;
- ✓ de concevoir, réaliser et diffuser 4 fiches techniques ;
- ✓ d'accompagner une douzaine de porteurs de projets menant à la plantation de 3 sites.

Considérant qu'il est d'intérêt de conclure une nouvelle convention technique et financière pour l'année 2017,

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- Décident de conclure la convention technique et financière 2017 relative à la promotion et au développement de l'agroforesterie sur le territoire du Parc naturel régional de Loire Anjou Touraine avec l'association Mission Bocage, sise à la Maison de Pays- La Loge, 49600 BEAUPREAU, l'entreprise Delion Selva SAS, sise au lieu-dit Le Petit Plessis 72200 CRESUR-LOIR, et l'entreprise SARL Sylvaloir, sise 11 place de l'église 72340 MARCON dont le projet est ci-annexé ;
- Décident d'autoriser le Président à signer ladite convention et de prendre toutes les mesures nécessaires à son application ;
- Disent que les crédits sont prévus au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Pour le Président empêché,

La Vice-présidente déléguée
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le **28 JUL. 2017**



Projet

CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIERE 2017 relative à la promotion et au développement de l'agroforesterie sur le territoire du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

Entre

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, sis 7 rue Jehanne d'arc 49730 MONTSOUREAU,
représenté par son Président Monsieur Benoît BARANGER,
ci-après dénommé "le Parc"

Et

L'association Mission Bocage, sise à la Maison de Pays – La Loge, 49600 BEAUPREAU,
représentée par sa Présidente Chrystelle ARROUET
ci-après dénommé "MISSION BOCAGE"



Et

L'entreprise Delion SELVA SAS, sise au lieu-dit Le Petit Plessis 72200 CRE-SUR-LOIR,

représentée par son gérant, Sébastien DELION

ci-après dénommé "Delion SELVA"

Et

L'entreprise SARL Sylvaloir, sise 11 place de l'église 72340 MARCON

représentée par son gérant, Olivier CHEREAU

ci-après dénommé "SYLVALOIR"

Conformément à la Convention cadre de partenariat établie entre le Parc et MISSION BOCAGE, SYLVALOIR et Delion SELVA en date du 19/05/2016, cette convention particulière sur le soutien au développement de l'agroforesterie dans le Parc est conclue dans les termes suivants :

Article 1 – Objet

Cette convention technique et financière fixe les modalités liées à un appui technique de MISSION BOCAGE, SYLVALOIR et Delion SELVA envers le Parc dans un programme de développement de l'agroforesterie au sein de son périmètre

Les objectifs principaux de cette convention technique et financière annuelle sont :

- L'organisation de journées techniques de démonstration sur le terrain et en salle, vouées à la vulgarisation des pratiques agroforestières ;
- L'identification des potentiels porteurs de projets agroforestiers et leur accompagnement dans la réalisation des plantations pour l'hiver 2017-2018,
- L'affectation d'un budget pour chaque action inscrite dans le programme 2016.

Le périmètre concerné est celui du Parc, sur les départements de Maine-et-Loire et Indre-et-Loire.

Article 2 – Engagements du Parc

Le Parc s'engage à :

1. Sensibiliser et mobiliser les collectivités du Parc sur le sujet de l'agroforesterie ;
2. Solliciter ses réseaux de partenaires pour identifier des porteurs de projets agroforestiers potentiels
3. Utiliser ses moyens de communication pour faire connaître le projet et le valoriser ;
4. Mobiliser un financement dans le cadre de son Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat (COTEC) signé avec les ADEME Pays de la Loire et Centre Val de Loire ;

5. Organiser des réunions de coordination (2 par an) pour faire un point sur l'avancée du programme

Article 3 – Engagements de MISSION BOCAGE, Delion SELVA et SYLVALOIR

Afin de garantir une mise en œuvre optimale de cet appui technique, MISSION BOCAGE, Delion SELVA et SYLVALOIR s'engagent à :

- MISSION BOCAGE assure la maîtrise d'ouvrage unique de l'action ;
- Animer les journées techniques consacrées à la sensibilisation et la vulgarisation de l'agroforesterie ;
- Assurer une assistance technique auprès des porteurs de projet agroforestiers (agriculteurs, collectivités, association, entreprises, ...) identifiés (appui au montage, à la réalisation et au suivi des sites agroforestiers) ;

Article 4 – Durée et résiliation

La présente convention est établie pour une durée d'un an du 01/04/2017 ou 31/03/2018. Cette présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre partie moyennant un courrier adressé dans un délai préalable de 3 mois avant sa date d'échéance.

Article 5 – Clauses financières

Le Parc financera Mission Bocage, en qualité de maître d'ouvrage unique de l'action, pour un montant maximal de 10 500 €/TTC (correspondant à 50% du montant total des dépenses, soit 21 000 €/TTC), sur présentation d'un bilan détaillé des actions menées et du temps consacré au projet, validé par le Parc.

Ce budget correspond au financement des actions inscrites dans le calendrier prévisionnel et financier annexé à la présente.

Un premier versement de 40%, soit 4 200 €, pourra être accordé sur présentation d'un justificatif des dépenses engagées.

Le paiement sera effectué par mandatement sur le compte du partenaire à partir du RIB et de l'IBAN ci-dessous

Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10278	39411	00020009801	35	CM Beaupreau

IBAN – International Bank Account Number							
FR76	1027	8394	1100	0200	0980	135	CMCIFR2A

Article 6 – Règles de confidentialité

Il sera de règle que la totalité des documents produits dans le cadre de ce type de collaboration restera la propriété exclusive des parties. En particulier, le Parc, MISSION BOCAGE, SYLVALOIR et Delion SELVA s'entendent pour qu'aucune note technique ne soit publiée et qu'aucune information ne soit divulguée à l'extérieure sans l'accord des autres parties.

Article 8 – Litige

Un désaccord entre les parties fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable.

Tout litige ou contestation pouvant surgir entre parties découlant de l'application, de l'interprétation, de l'exécution et de la résiliation du présent contrat sera porté devant la juridiction compétente.

Les clauses de la Convention Cadre de Partenariat, qui n'ont pas été modifiées par la présente Convention particulière, restent d'application.

Fait en 4 exemplaires :

A

le

Le représentant du Parc,

Le représentant de MISSION BOCAGE,

Monsieur Benoît BARANGER

Madame Chrystelle ARROUET

Le représentant de SYLVALOIR,

Le représentant de Delion SELVA,

Monsieur Olivier CHEREAU

Monsieur Sébastien DELION

Annexe : Programme prévisionnel et financier 2017 PNR Loire-Anjou-Touraine

THEME	Actions	Date (si connue)	Nombre de journées	Taux journalier	Coût total (HT)	Auto financement	Prise en charge PNR
Faire émerger des projets agroforestiers intraparcellaires : Exposés & visites de terrain pour une sensibilisation thématique (cultures/céréales, élevage, agriculture biologique, viticulture...), puis définir les sujets à approfondir et proposer des réponses aux attentes spécifiques.	Journée technique et visite de 2 sites de plantations agroforestières du 37	22-juin-17	5	525	2 625	2 625	(3 structures) Inclut le temps de préparation
Accompagner les projets: Etude technique spécifique de chaque projet (objectifs, définition des espacements entre les lignes, sur les lignes, les essences ...) et montage des dossiers administratifs	Diagnostic projets agroforestiers campagne 2017-2018 Objectif: 8 nouveaux projets finalisés		28	525	14 700	5 250	(3 structures) 1 concernée par projet en fonction localisation géographique
Suivi-évaluation	Deux réunions suivi 2017		2	525	1 050	1 050	(3 structures) Inclut le temps de préparation de deux réunions
Administratif	Rédaction convention particulière et programme prévisionnel et financier 2017 Relations administratives avec PNR Réunion préparation		1 2 2	525 525 525	525 1 050 1 050	525 525 1 050	525 525
	Total		40		21 000	10 500	10 500

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU
Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du mercredi 14 juin 2017

Le mercredi 14 juin 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 7 juin 2017 par Mme Sophie TUBIANA, Vice-présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaugeois-Vallée,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire.



Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Benoît BARANGER, Bourgueil, à Sophie TUBIANA,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Laurent GERAULT,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire, à Valérie BOUCHAUD,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Christèle CARDET,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou, à Jacky GELINEAU,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à François BRUYANT.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes Val de Loire,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 15

Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (titre 1 – chapitre 2) relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique et le décret d'application n°2012-1293 du 22 novembre 2012 prévoyait pendant une durée de 4 ans des modes de recrutement réservés donnant accès au statut de fonctionnaire, pour les agents non titulaires sous certaines conditions.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTMOREAU
Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires prolonge ce dispositif pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 12 mars 2018. Le décret n°2016-1123 du 11 août 2016 a modifié le décret du 22 novembre 2012 afin de prendre en considération cette prolongation.

Les modes de recrutement, selon les cadres d'emploi, sont soit des sélections professionnelles organisées par les collectivités employeurs ou par le centre de gestion dans le cadre de conventions, soit des concours réservés, soit des recrutements réservés sans concours pour les premiers grades de catégorie C.

Conformément à l'article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, il appartient à l'organe délibérant, après avis du comité technique compétent (comité technique placé auprès du centre de gestion pour les collectivités de moins de 50 agents), d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Ce programme détermine notamment, en fonction des besoins de la collectivité territoriale ou de l'établissement public intéressé et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

Vu l'avis favorable du comité technique qui s'est réuni en date du 10 février 2017,

Les membres du Bureau, à l'unanimité, décident :

- d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président à confier au Centre de Gestion l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme ;

Pour extrait certifié conforme.



Pour le Président empêché,

La Vice-présidente déléguée
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

28 JUIL. 2017

Annexe : Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Emploi ouvert aux commissions de sélection professionnelle						Total des postes ouverts
Grade	Fonction	Catégorie	Nombre d'agents éligibles	2017	2018 (jusqu'au 12/03)	
Attaché	Chargé de mission communication	A	1	0	1	1

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTMOREAU
4.4 Autres catégories de personnel

DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Séance du mercredi 14 juin 2017

Le mercredi 14 juin 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 7 juin 2017 par Mme Sophie TUBIANA, Vice-présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaugeois-Vallée,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire.



Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Benoît BARANGER, Bourgueil, à Sophie TUBIANA,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Laurent GERAULT,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire, à Valérie BOUCHAUD,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Christèle CARDET,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou, à Jacky GELINEAU,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à François BRUYANT.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes Val de Loire,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 15

Nouvelle demande d'agrément au titre de l'engagement du service civique

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du service national ;

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

Vu le décret n° 2016-137 du 9 février 2016 relatif aux agréments d'engagement de service civique et de volontariat associatif ;

Vu la décision PL-049-14-00030-00 portant agrément au titre de l'engagement Service civique en date du 24 juillet 2014 ;

Vu la décision PL-049-14-00030-01 portant modification de l'agrément au titre de l'engagement Service civique en date du 7 juillet 2015 ;

Vu la décision PL-049-14-00030-02 portant modification de l'agrément au titre de l'engagement Service civique en date du 7 septembre 2016 ;

Considérant que l'objectif de l'engagement de Service Civique est « à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétence, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel » ;

Considérant que cet objectif est en parfaite harmonie avec les valeurs portées par le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ;

Considérant que l'agrément du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine arrive à son terme le 23 juillet 2017 ;

Considérant que l'expérience des trois dernières années fut enrichissante pour les volontaires et profitable pour le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent le Président du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine à effectuer toutes les démarches pour l'obtention du renouvellement de l'agrément au titre de l'engagement service civique.

Pour extrait certifié conforme.



Pour le Président empêché,

La Vice-présidente déléguée
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

28 JUIL. 2017

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 14 juin 2017

Le mercredi 14 juin 2017, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 7 juin 2017 par Mme Sophie TUBIANA, Vice-présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Madame Valérie BOUCHAUD, l'Ile-Bouchard,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaugéais-Vallée,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur val de Loire.



Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Benoît BARANGER, Bourgueil, à Sophie TUBIANA,
Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Laurent GERAULT,
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire, à Valérie BOUCHAUD,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Christèle CARDET,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou, à Jacky GELINEAU,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à François BRUYANT.

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes Val de Loire,
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Madame Valérie BOUCHAUD

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 15

Télétransmission au contrôle de légalités des actes

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales et leurs établissements soumis au contrôle de légalité ;

5.2. Fonctionnement des assemblées

Considérant que l'Etat a ainsi mis en place le dispositif « @ctes » (aide au contrôle de légalité dématérialisé) qui permet l'envoi dématérialisé et sécurisé des documents administratifs soumis au contrôle de légalité pour devenir exécutoire ;

Considérant que pour pouvoir adhérer à ce dispositif, qui constitue une avancée et un gain de temps, il est nécessaire de faire appel à un « tiers de transmission » ou un « tiers certificateur » homologué par le ministère de l'Intérieur et de signer une convention avec le représentant de l'Etat dans le Département ;

Il est proposé au Bureau de décider le recours à la télétransmission des actes du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional de Loire Anjou Touraine via @ctes et donc d'autoriser à cette fin le Président à conclure une convention avec le préfet ainsi que toutes les démarches jugées nécessaires notamment la passation d'un marché public auprès d'un tiers de transmission ;

Les membres du Bureau à l'unanimité :

- décident de procéder à la télétransmission des actes du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine obligatoirement transmissible au Contrôle de Légalité ;
- autorisent la conclusion d'une convention avec le représentant de l'Etat dans le Département qui engage le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine à une transmission des actes précités par voie électronique ;
- autorisent le Président à effectuer toutes les démarches jugées nécessaires à cette transmission.

Pour extrait certifié conforme.



Pour le Président empêché,

La Vice-présidente déléguée
Sophie TUBIANA

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

28 JUL. 2017